

2018_CT2_239

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Approbation du tarif annuel étudiant, stagiaire de la formation professionnelle, apprentis et jeunes du service civique de moins de 26 ans, du réseau urbain des Bus de l'Etang

Le 21 juin 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Puits Morandat à Gardanne, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 juin 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc - TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à AUGÉY Dominique – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CORNO Jean-François donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à DELAVET Christian – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BOUDON Jacques – JOUVE Mireille donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger - RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à TERME Françoise – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUÉIX Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROCHE Annie - AMEN Mireille – BORELLI Christian - BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Aménagement du territoire

Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

■ Séance du 21 juin 2018

03_2_06

- Approbation du tarif annuel étudiant, stagiaire de la formation professionnelle, apprentis et jeunes du service civique de moins de 26 ans, du réseau urbain des Bus de l'Etang

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 28 Juin 2018

94

TRA 004-28/06/18 CM

■ **Approbation du tarif annuel étudiant, stagiaire de la formation professionnelle, apprentis et jeunes du service civique de moins de 26 ans, du réseau urbain des Bus de l'Etang**

MET 18/6982/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole dans la perspective d'harmoniser progressivement la tarification propose pour plus de cohérence d'adapter le profil requis pour bénéficier de la tarification jeune- 26 ans appliquée sur le réseau Bus de l'Etang.

La tarification jeune – 26 ans de la gamme tarifaire urbaine du réseau des Bus de l'Etang sera désormais réservée aux étudiants, stagiaire de la formation professionnelle, apprentis et jeunes du service civique de moins de 26 ans, le niveau de tarif est inchangé à 17 € mensuel et 170 € annuel. Ces abonnements permettent une libre circulation uniquement sur le réseau des Bus de l'Etang.

Il convient donc par la présente délibération d'adapter le profil requis pour bénéficier de cette tarification tel que décrit ci-dessus.

Les conseils de territoire Marseille-Provence, du Pays d'Aix et du Pays Salonais délibérant en ce sens, pourraient prendre en charge en tout ou partie le coût des abonnements annuel étudiants, stagiaires de la formation professionnelle, apprentis et jeunes du service civique de moins de 26 ans de leur ressort territorial. Les montants correspondants seraient ainsi soustraits de la dotation du Budget Général Métropolitain aux Etats Spéciaux des Territoires (E.S.T.) concernés et reversés au Budget Annexe des Transports dans le cadre de la subvention d'équilibre.

Les communes qui le souhaiteraient pourraient également prendre en charge en tout ou partie le coût des abonnements étudiants de leur ressort. Cette prise en charge devra faire l'objet de conventions avec la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que la Métropole dans la perspective d'harmoniser progressivement la tarification propose pour plus de cohérence d'adapter le profil requis pour bénéficier de la tarification jeune- 26 ans appliquée sur le réseau Bus de l'Etang.

Délibère

Article 1:

Est approuvée la modification du profil requis pour bénéficier de la tarification jeune – 26 ans du réseau urbain des Bus de l'Etang à compter du 1^{er} septembre 2018 comme suit :

Nouveau profil jeune – 26 ans	Tarifs (inchangés)
étudiants, stagiaires de la formation professionnelle, apprentis et jeunes du service civique de moins de 26 ans	Abonnement annuel : 170 €
	Abonnement mensuel : 17 €

Article 2 :

Les conseils de territoire Marseille-Provence, du Pays d'Aix et du Pays Salonais délibérant en ce sens, pourraient prendre en charge en tout ou partie le coût des abonnements annuel étudiants, stagiaires de la formation professionnelle, apprentis et jeunes du service civique de moins de 26 ans de leur ressort territorial. Les montants correspondants seraient ainsi soustraits de la dotation du Budget Général Métropolitain aux Etats Spéciaux des Territoires (E.S.T.) concernés et reversés au Budget Annexe des Transports dans le cadre de la subvention d'équilibre.

Les communes qui le souhaiteraient pourraient également prendre en charge en tout ou partie le coût des abonnements étudiants de leur ressort. Cette prise en charge devra faire l'objet de conventions avec la Métropole.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures -
Approbation du tarif annuel étudiant, stagiaire de la formation professionnelle, apprentis et jeunes du
service civique de moins de 26 ans, du réseau urbain des Bus de l'Etang**

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **28 JUIN 2018**